

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

17 ou **21** novembre 1917

Le drame redouté se terminerait-il en comédie ? Les Allemands céderaient-ils ? Toujours est-il qu'ils viennent d'envoyer à M. Steens la lettre suivante :

No V.T. 1061 Bruxelles, le 16 novembre 1917

A Monsieur le bourgmestre de la ville de Bruxelles,

M. le gouverneur a pris connaissance des explications des bourgmestres et conseillers communaux du grand Bruxelles, explications que vous lui avez envoyées par votre lettre du 29 **novembre** (Note : **octobre**) 1917, V.9857, et il m'a chargé de faire connaître ce qui suit, aux correspondants, par votre intermédiaire :

M. le gouverneur général doit se refuser à entrer dans une discussion au sujet de l'arrêté du 9 août 1917 sur l'emploi des langues, pris par lui en conformité de la politique de la ligne directrice de l'empire. Le peuple flamand, d'après son histoire et d'après sa supériorité numérique, peut puissamment prétendre à ce que toutes les autorités et tous les fonctionnaires emploient en

Flandre le flamand comme langue officielle. Ce droit, dont les Flamands ont été injustement privés, leur est assuré par l'arrêté sur l'emploi des langues, du 9 août de cette année.

Afin d'éviter des rigueurs dans l'application de cet arrêté et de garantir de justes égards à la partie de la population des Flandres d'origine wallonne, des exceptions et des dispositions transitoires ont été prévues par l'arrêté sur les langues. Pour autant que les explications des bourgmestres et des administrations communales se rapportent à ces dispositions, M. le gouverneur général a *ordonné un supplément d'enquête sur cette affaire*. Ainsi la requête du 8 de ce mois, V.9908, adressée à M. le chancelier de l'empire, reçoit sa solution. Le résultat du supplément d'enquête ordonné, sera communiqué par moi, en son temps, là-bas.

(S.) SCHAIBLE.

1^{er} acte : Il faut flamandiser tout ;

2^{ème} acte : Il ne faut plus flamandiser que la correspondance officielle avec les Boches et les Flamingants ;

3^{ème} acte : Il ne faut plus rien flamandiser du tout, mais comme on ne veut pas l'avouer, on annonce qu'on va procéder à une nouvelle enquête.

En bon français, cela s'appelle un renvoi aux calendes grecques.

(pages 377-378)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

La « *lettre des bourgmestres et conseillers communaux du grand Bruxelles du 29 octobre 1917, V.9857* » est reproduite à cette même date du 29 octobre 1917 (19171029) de **50 mois d'occupation allemande** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171029%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

« *la requête du 8 de ce mois, V.9908, adressée à M. le chancelier de l'empire* » est reproduite en date du 9 novembre 1917 (19171109) de **50 mois d'occupation allemande** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171109%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez, à titre de premier exemple de l'importance de SCHAIBLE, un rapport des chefs de l'Administration pour la Flandre et la Wallonie, Schaible et **Haniel** (février-juillet 1917, page 479), pièce officielle allemande relative à la « *Flamenpolitik* ». Ce document fut publié dans la septième partie des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, elles-mêmes éditées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte ; (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »))

<http://www.idesetautres.be/upload/191702-191707%20RAPPORT%20SCHAIBLE%20HANIEL%20ADMINISTRATION%20FLANDRE%20WALLONIE.pdf>

Voyez, à titre de second exemple, un rapport des chefs de l'Administration allemande pour la Flandre et la Wallonie, Schaible et **Haniel**, du 16 septembre 1918 (p.501), pièce officielle allemande relative à la « *Flamenpolitik* ». Ce document fut également publié dans la septième partie des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180916%20RAPPORT%20SCHAIBLE%20HANIEL.pdf>